

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Hees: ...qu'il nous sert depuis trois ans alors que la situation économique n'a fait qu'empirer régulièrement?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

RADIO-CANADA

LE FILM DOCUMENTAIRE «L'HÉRITAGE DE LÉNINE»

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Le réseau anglais de Radio-Canada a annoncé qu'il présenterait, le mardi 27 octobre, un documentaire de caractère révolutionnaire intitulé: «L'héritage de Lénine». Vu que le gouvernement a jugé la situation suffisamment grave pour mettre en vigueur la loi sur les mesures de guerre, le secrétaire d'État a-t-il visionné ce film et, dans l'affirmative, estime-t-il que sa présentation à l'heure actuelle est opportune?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait formuler autrement sa question. Dans sa formulation présente, la question est double: premièrement, le député voudrait savoir si le secrétaire d'État a vu le film, question qui, à mon sens, n'est pas de mise pour le moment; en second lieu, il demande au ministre si celui-ci estime que le film devrait être présenté, c'est-à-dire qu'il lui demande d'émettre une opinion. Le député devrait formuler sa question autrement.

M. Crouse: En ce cas, monsieur l'Orateur, je vais être plus direct. Je voudrais savoir si, devant le déferlement de la vague révolutionnaire à laquelle sont actuellement soumis les Canadiens, le secrétaire d'État songe à annuler le programme intitulé: «L'héritage de Lénine» dont la présentation est prévue pour demain soir au réseau anglais de Radio-Canada?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je serai très heureux, monsieur le président, de transmettre les représentations de l'honorable député aux autorités de Radio-Canada et de leur demander d'en tenir compte.

SUSPENSION D'ÉMISSIONS RELIÉES AU CRIME POLITIQUE PRÉMÉDITÉ

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Entend-il suivre l'exemple du réseau de télévision CTV et ordonner à Radio-Canada de suspendre toute émission reliée, de près ou de loin, au crime politique prémédité?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je ne comprends pas, monsieur le président. L'honorable député demande si on a l'intention de...

M. Beaudoin: ...suivre la même politique que CTV et ordonner à la société d'État de suspendre toute émission reliée, de près ou de loin, au crime politique prémédité?

L'hon. M. Pelletier: Je serais d'abord fort étonné, monsieur le président, que la politique décrite par l'honorable député ai été adoptée par quelque réseau que ce soit, surtout pas en matière d'information. Au fait, les postes de radio et de télévision sont des «media» d'information et je serais étonné qu'ils puissent supprimer une partie de l'information à laquelle ils ont le devoir de s'intéresser.

Pour ce qui concerne les commentaires, je serai très heureux de prendre connaissance de la politique dont parle l'honorable député. Je ne l'ai pas encore vue en œuvre jusqu'ici, je dois le dire. Mais je suis intéressé à me rendre compte si vraiment la Société Radio-Canada aurait avantage à s'en inspirer, ce que je lui suggérerais volontiers, le cas échéant.

[Plus tard]

L'INTERVIEW À L'ÉTRANGER DE GENS INADMISSIBLES AU CANADA

[Traduction]

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. A-t-il l'intention de s'assurer que la Société Radio-Canada cessera d'envoyer des équipes outre-mer pour interviewer des personnes indésirables qui ne peuvent légalement être admises au Canada, comme la chose s'est faite dans le passé? Je pose la question parce que je sais que certains des commentateurs de prédilection à Radio-Canada, comme Timothy Leary et d'autres, sont aujourd'hui des fugitifs recherchés par la justice.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je ne sais pas exactement de quel cas parle le député, monsieur le président. Sa question est d'un caractère extrêmement général et je ne saurais y répondre, d'autant plus que sa définition des *personae non gratae* me paraît un peu trop vague pour exiger une réponse précise.

[Traduction]

L'hon. M. MacLean: Une autre question supplémentaire. S'il y a des personnes que l'on refuse d'admettre au Canada à cause de leur casier judiciaire ou pour toute autre raison et qui, en conséquence, ne peuvent venir au Canada comme visiteurs de passage, le ministre va-t-il s'assurer que la Société Radio-Canada ne dépêchera pas outre-mer des équipes qui iront les interviewer afin de leur permettre de diffuser leurs opinions sur les ondes du réseau national sans être au pays?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. M. Pelletier: C'est une suggestion que je communiquerai fort volontiers à la Société Radio-Canada, monsieur le président. Toutefois, une interview récente enregistrée sur film, à l'extérieur du pays, a indiqué de façon très claire les intentions de certains personnages subversifs, qui pourraient éclairer l'opposition sur des dangers auxquels elle n'a pas eu l'air de croire jusqu'ici.